

Le mot de la présidente

Chères lectrices, chers lecteurs,

Il y a un an que j'ai accepté la présidence de notre association. Je m'acquiesce de cette tâche avec beaucoup de plaisir et de sérieux pour rendre cette association très conviviale. Rudi Roth, le vice-président, me soutient avec diligence dans cette fonction et je l'en remercie.

J'ai été très heureuse d'accueillir deux nouveaux membres parmi nous et j'espère encore recevoir d'autres adhésions.

C'est avec regret que j'ai appris la décision d'Evelyne Despland de quitter le Conseil Municipal. Elle y a œuvré pendant 6 ans avec beaucoup d'efficacité ; nous la regretterons beaucoup et lui souhaitons bonne chance dans sa vie professionnelle et pri-

vée. Elle reste cependant la représentante libérale à la Fondation de la Jeunesse et la présidente du comité de rédaction de notre association. Nous en sommes très heureux. Pour lui succéder, le groupe libéral accueille avec plaisir Rudi Roth comme nouveau Conseiller Municipal. Nous savons qu'il sera très efficace à ce poste.

Désormais, nous ne comptons plus qu'une femme dans notre groupe ainsi, bien sûr, que notre Conseillère Administrative, Isabel Rochat. Cela montre que, malheureusement, peu de femmes se mobilisent dans la vie politique alors qu'elles y ont un très grand rôle à jouer. Si nous voulons plus d'égalité, il faudra que les femmes s'engagent davantage. Bien sûr, entre la famille, le travail et les loisirs, il reste peu de temps pour la poli-

tique, et c'est ce qui est regrettable.

C'est avec plaisir que nous avons participé au premier Forum des Associations organisé sur la commune de Thônex. Nous sommes heureux de constater que la population a largement pris part à cette manifestation, ce qui nous encourage à nous rencontrer plus fréquemment à l'avenir.

Dans une commune en pleine évolution comme la nôtre, nous avons à cœur, nous Libéraux, de garder une qualité de vie agréable et humaine. Nos élus oeuvrent dans ce sens et votre soutien nous est indispensable. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Anne-Marie Jaquet

Mon cher Bernard,

Il était impensable de «sortir» un «Thônésien» sans avoir une petite pensée pour notre cher Député, président du Grand Conseil en 2001-2002, sans compter tes nombreuses présidences de commissions, dont la très libérale commission des finances.

Qui ne connaît pas Bernard Annen, «la main de béton dans un gant d'acier» ?

Ta notoriété est légendaire, et cela bien au-delà de nos frontières chénoises; tu en as parcouru des chemins et des routes lors de tes randonnées cyclo-touristiques ! Ancien président du CS Chénois le sport a toujours guidé tes pas et ta décision de prendre une retraite politique anticipée dénote de cet esprit de combativité qui t'a toujours animé. En effet, ta bagarre contre la maladie, ton désir de rassembler tes forces t'honorent, même si cela nous a rendus bien tristes en ce début d'année.

Ton charisme et tes hautes qualités humaines sont à l'origine de ton magnifique parcours, tant professionnel que politique. L'Association

libérale de Thônex tire une très grande fierté de te compter parmi ses membres, et un peu égoïstement, ne peut que se réjouir de pouvoir profiter de ton expérience de 20 ans de députation.



De plus, depuis plus de 20 ans également, tu occupes le poste de Secrétaire général du Syndicat patronal de la métallurgie du bâtiment qui regroupe plus de quatre cents

entreprises des métiers du bâtiment ; la perspective du développement des Communaux d'Ambilly et la défense de notre territoire et les belles bagarres en vue ces prochains mois ne sont sûrement pas pour te déplaire... Il paraît que les Bernard(s) ne cherchent pas à plaire et seraient plutôt vindicatifs ! Tu es donc exactement la personne qu'il nous faut pour mener cet autre combat !!

C'est au nom de l'Association tout entière mon cher Bernard, que je t'adresse mes vœux les plus chaleureux, persuadée que tu sauras mener à bien et avec le courage que l'on te connaît cette bataille, entouré de ta famille et de tous ceux qui t'aiment dont nous faisons partie.



Isabel Rochat, Conseillère Administrative

Rencontre avec Pascal Uehlinger notre candidat au Grand Conseil



Depuis peu nous avons appris avec joie que notre conseiller municipal libéral, Pascal Uehlinger, se porte candidat au Grand Conseil. Pascal Uehlinger défend depuis 1999 avec brio les valeurs libérales

au Conseil Municipal. Réélu en 2003, il est notre délégué au Conseil intercommunal du Centre Sportif de Sous-Moulin et il fait partie des quatre commissions suivantes : Finances-Culture, loisirs & jumelage-Sports, sécurité, police & militaire et Urbanisme & développement durable dont il est président. Cette dernière vise à mettre en place l'Agenda 21 sur notre commune.

Dans le cadre de cette commission, il est aussi en charge du très médiatique dossier des Communaux d'Ambilly. Afin de bien comprendre les enjeux, il a suivi toutes les discussions hors commissions concernant le déclassement juridique de ce périmètre. Pascal Uehlinger met à profit ses connaissances dans ce domaine pour rendre les autorités cantonales attentives au fait que des constructions massives nuiront à terme à notre environnement en ayant un impact négatif sur les nappes phréatiques existantes et en accroissant les nuisances sonores.

Pascal Uehlinger est un enfant de Thônex où il a effectué toute sa scolarité obligatoire. Après avoir obtenu la maturité scientifique, il entame un parcours académique à l'Université de Genève en biologie, puis continue son travail de diplôme à l'EPFL en étudiant le comportement de cellules tumorales humaines in vitro. Assoiffé de connaissances, il se lance ensuite dans un doctorat effectué dans le groupe de photomédecine à l'EPFL et obtient un poste d'assistant doctorant dès 1999 dans la recherche sur la détection précoce du cancer. En automne 2004, il rend son manuscrit de thèse qu'il défend avec conviction et succès le 21 janvier 2005 pour obtenir le grade de docteur ès en sciences.

Mais Pascal Uehlinger aime également passer du temps avec son épouse et son fils âgé de dix-huit mois de même que se consacrer à ses loisirs. C'est un sportif convaincu. Il pratique notamment le tennis, le ski et la plongée. Il s'investit d'ailleurs dans le Club de Tennis des Trois-Chêne en devenant président de la commission technique au sein du comité où il s'occupe entre autres de la gestion des équipes interclubs.

Pascal Uehlinger est quelqu'un de passionné par ce qu'il fait et engagé dans ce qu'il entreprend. De nature curieuse, travailleuse et généreuse, il prend son temps pour comprendre les interlocuteurs et les institutions dans lesquelles nous évoluons. De par sa jeunesse et ses occupations diverses et

variées, il apporte une dimension intéressante et dynamique dans le milieu politique qui a besoin de personnes engagées, franches et courageuses.

A la question : Quelles sont tes motivations ? Pascal Uehlinger répond que de par son éducation et son mode de vie, il préfère sans hésitation participer aux décisions que de les subir et les critiquer. Contribuer au développement et à la concrétisation d'un projet est quelque chose d'extrêmement excitant et enrichissant.

Il participe à la politique communale depuis six ans avec énormément d'entrain et au plus proche de sa conscience en respectant les remarques et souhaits des nombreux citoyens qu'il représente.

Enrichi de cette expérience, Pascal Uehlinger souhaite maintenant se lancer au niveau cantonal et participer au développement de Genève, canton qui lui est cher.

L'association libérale de Thônex est très fière de pouvoir proposer un candidat jeune et motivé au Grand Conseil où comme à Thônex il défendra nos idées. Je reste par ailleurs persuadée que dans le contexte du développement de notre commune et de notre région, il est indispensable d'avoir des représentants au Grand Conseil qui sauront faire entendre notre voix.

Anne-Marie Jaquet

Le site de Marcellly-Tronchet prend forme

L'étude du projet bat son plein. Une commission ad hoc a été créée par le Conseil municipal. Elle est composée de 2 membres par parti émanant de la commission des travaux & bâtiments.

Le projet global comprenant une école de 16 classes (groupe scolaire standard), salle de gymnastique, restaurant scolaire, vestiaires de la piscine, bâtiment pour les besoins de la petite enfance, école de musique et parc public prend forme en respectant l'idée du concours d'architecture. Un fait nouveau a toutefois fait modifier l'étude en cours. Après une consultation plus détaillée, les responsables de l'école de musique ont fait savoir

à notre Conseil Administratif qu'il ne souhaitait pas nécessairement de nouveaux locaux. Le bâtiment dévolu à cette affectation a donc purement et simplement été supprimé.

Avec l'appui de mandataires spécialisés, la commission ad hoc a été saisie, lors de sa séance du 10 mars 2005, d'un choix d'options techniques nécessaires à l'avancement du projet à ce stade d'étude. Certains choix ont été confirmés en séance plénière du Conseil municipal le 12 avril et dont voici en résumé, les points forts :

- maintien des sous-sols existants sans affectation prévue aujourd'hui mais évitant

un remblayage coûteux et inutile (env. 300-400 m²) ;

- création d'un accès indépendant à ces sous-sols permettant un usage indépendant de l'école ;

- Installation d'un chauffage mixte gaz-bois avait séduit la commission mais le Conseil Municipal a décidé de renvoyer cette étude aux commissaires pour développer la réflexion d'un tel système présentant une somme d'inconvénients liés à des avantages dont la portée est mal connue. L'étude portera également sur une installation de chauffage solaire éventuelle ;

- amélioration de l'installation existante de

la production d'eau chaude solaire pour l'école et la piscine par pompe à chaleur ;
• préparation des toitures végétalisées pour l'installation de cellules photovoltaïques (production propre d'électricité) par une société indépendante de gestion pour la production et la vente de l'électricité.

Ces options sont orientées de manière évidente sur les énergies alternatives et renouvelables. La Commune a adhéré en 2004 aux principes du développement durable (v. article de P. Uehlinger) et fait, par

cette construction nouvelle, le premier édifice de Thônex répondant à ces critères. Les montants supplémentaires engagés lors de la réalisation se répercuteront en partie à terme sur les frais d'exploitation, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie fossile dont les coûts fluctuent plutôt sur une pente ascendante. Néanmoins, nous sommes conscients que les principes écologiques du développement durable et des économies d'énergies ont un coût actuel non négligeable. Le rôle

des collectivités publiques est non seulement de donner un exemple en ouvrant une voie mais surtout de participer activement au développement et à la recherche de solutions acceptables pour nous aujourd'hui et pour nos enfants demain.

Olivier Favre

Les Communaux d'Ambilly ou la chronique d'une bataille annoncée

Les Communaux d'Ambilly, c'est une surface 312'000 m² de terrains vierges situés en zone villa, dont 104'000 m² appartiennent à l'Etat, 195'000 m² à la commune française d'Ambilly et 14'000 m² à la commune de Thônex.

En décembre 2004, M. Laurent Moutinot, Président du DAEL, a lancé la procédure de déclassement en zone de développement 3 d'une grande partie des ces terrains et aussi des villas avoisinantes. Dans son idée, il est question de construire 2'500 logements.

Le 3 janvier 2005, lui emboitant le pas, M. Christian Grobet, son prédécesseur au département, qu'il dirigeait sans partage, dépose avec quelques collègues, le projet de loi PL 9443, demandant la construction de 3'000 logements locatifs d'utilité publique, sous-entendus subventionnés et pérennes (c.-à-d. permanents) avec une densité de 1.2 au moins (c.-à-d. 1.2 m² de surface de plancher par m² de terrain).

On peut pour le moins dire que l'Etat engage l'artillerie lourde et cette hâte à la fin de la législature démontre l'immobilisme dont il a fait preuve jusqu'alors. En renforçant le carcan législatif, tout le système s'est bloqué et le nombre de logements en construction s'est réduit comme une peau de chagrin. Les communes sont aujourd'hui les premières victimes du besoin effréné de certains de se refaire une virginité.

«Les longues lois sont des calamités publiques. Celui qui donne à un peuple trop de lois est un tyran.» (Saint Just)
Simplifions et réduisons les lois et la construction redémarrera. Et quand le bâti-

ment va... mais est-ce vraiment la volonté de certains.

Comme d'habitude, la charrue est mise devant les boeufs. On cherche à déclasser à la hâte avant de savoir ce qu'on pourra ou voudra faire sous prétexte de construire des logements. Or, un logement au milieu du désert ne sert à rien.

C'est pourquoi le Conseil municipal, dans sa séance du 22 février 2005, en respectant le plan directeur communal, précise les conditions préalables à remplir ou à fixer avant tout développement de cette importance, à savoir, notamment :

- réaliser une étude globale de transport, comprenant la mixité et les liaisons transrégionales;
- établir un plan directeur de quartier avant tout déclassement, conformément à la loi, et ce en concertation avec les autorités communales et les associations concernées;
- prévoir un développement par étapes afin que l'accroissement de la population se fasse graduellement et que l'augmentation des charges de la commune soit supportable;
- la mixité des activités (M. Grobet ne parle que de logement) avec panachage des gabarits (pas de tours du Lignon) et aussi de l'habitat (pas que du logement subventionné pérenne).

Les libéraux se doivent de dénoncer les faits suivants :

Les 2'500 logements cités plus haut, représenteraient, en admettant, comme aux Verchères 2.9 personnes par logement, 7'250 nouveaux habitants ce qui est 93 %

de plus que les 3'750 que la majorité du Conseil municipal a voté ce 22 février dernier. Les 3'000 de MM Grobet et consorts, 8'700 ou 132 % de plus. Rappelons que la population de la commune est actuellement de 13'000 personnes et que les effets de la densification du quartier des «Verchères» avec 519 logements se font encore sentir. Monsieur Moutinot, devant les autorités de la commune, avait clairement fait entendre que quelle que soit la décision du Conseil municipal, il passera outre. Belle leçon de démocratie. Il semble pourtant qu'aujourd'hui il accepterait les conditions du Conseil Municipal énoncées ci-dessus, mais il reste toutefois intransigeant sur le nombre de logements à construire.

En conclusion, les libéraux se sont engagés depuis longtemps à s'opposer au développement anarchique des Communaux d'Ambilly. Il souhaite que la population et les associations se mobilisent afin qu'un signal fort soit donné aux autorités cantonales.

Les libéraux souhaitent enfin que le Conseil d'Etat et M. Laurent Moutinot en particulier, fassent leur cette pensée de Montesquieu qui figure d'ailleurs sur leur carte de vœux : **«Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux».**

Patrick A. Gautier

L'Agenda 21 ou la notion de développement durable.

Historiquement, l'Agenda 21 est le fruit du consensus de 179 Etats, dont la Suisse, réunis au sommet de la terre à Rio en 1992 afin de constituer un vaste programme d'action pour le 21^e siècle. Une partie de ce programme incite tout particulièrement les villes et les communes à contribuer au développement durable à un niveau local.

Par définition, le développement durable est une approche permettant de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.

Est-il possible d'adapter des perspectives globales à un niveau local et de faire participer les habitants d'une commune dans des domaines tels que le social, l'économie et l'environnement ?

«Eh bien oui !» Thônex, sous l'impulsion de sa nouvelle Conseillère Administrative, Isabel Rochat, a voté au mois de mars 2004, via le Conseil municipal, une enveloppe de 65'000 frs en vue de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local dans notre commune. Ce mandat a été confié à l'entreprise Maneco qui, dans un premier temps, a fait un bilan économique, social et environnemental de la commune en collaboration avec les forces

vives de celle-ci, c'est-à-dire les autorités, les associations, les habitants et les entreprises.

Relevons que la commune a déjà entrepris diverses actions allant dans le sens de l'Agenda 21 telles que :

- un toit végétalisé sur le pavillon provisoire de la sécurité municipale ;
- le remplacement des lampes traditionnelles de l'éclairage public par des lampes à vapeur de sodium, plus économiques et écologiques ;
- l'installation de capteurs solaires pour le préchauffage de la piscine de Thônex ;
- l'installation de déchetteries ou points de récupération supplémentaires.

En parallèle, la commission Urbanisme et Développement durable a engagé deux étudiants, dans le cadre d'un cycle post-grade en environnement à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, afin de procéder à une évaluation de l'impact d'une urbanisation sur nos très «médiatiques» Communaux d'Ambilly. Les résultats de cette étude mettent en évidence certains problèmes majeurs telles que la gestion du bruit ou de la mobilité liée au trafic automobile ainsi qu'une capacité insuffisante de la station d'épuration de Villette,

pour le traitement de l'eau induit par un nombre important d'habitants supplémentaires

Mais, en fin de compte, si la commune fait des efforts à son niveau, il n'en reste pas moins que le premier maillon de cette chaîne n'est autre que nous, les citoyens, qui devons par des réflexes simples et quotidiens penser au bien-être de nos générations futures. ABE.

Pascal Uehlinger

D'autres informations sont disponibles par exemple sur les sites suivants :

1. www.ville-ge.ch/agenda21
2. www.geneve.ch/agenda21
3. www.agenda21local.ch
4. www.are.admin.ch



UNIQUEMENT A CHÊNE-BOURG
 CONSEILS / SERVICES / PRIX / LIVRAISONS
 CANTON GRATUITES / PARKING
 PLACE DE LA GARE 1225 CHÊNE-BOURG
 TEL.022 348 66 22 www.eugene-baud.ch



Pourquoi j'ai adhéré au Parti Libéral

Quand notre Présidente, Anne-Marie Jaquet, m'a demandé d'écrire quelques lignes pour le prochain «Thônésien» sur le sujet initialement intitulé «Pourquoi je suis devenu libéral» (rien que ça !), j'étais plutôt réticent : comment en effet s'exprimer sur un pareil thème sans véhiculer des platitudes, sans ennuyer ou irriter, sans paraître prétentieux, sans répéter «moi, je...» à l'infini ou sans verser dans le politiquement correct, que d'ailleurs j'abhorre ? J'ai malgré tout décidé de relever le défi, avec toutefois un nouveau titre me paraissant plus facile à traiter. Premièrement parce que cela serait un bon exercice, qui me permettrait d'y voir plus clair sur les raisons qui ont fait que j'ai adhéré à l'Association libérale de Thônex l'été dernier. Ensuite, parce que le fait de publier mes motivations pourrait donner des idées à d'autres et les inciter peut-être à s'engager dans la vie politique. Enfin, en me disant que je ne prenais pas trop de risques, sachant que si elles étaient vraiment trop nulles, mes élucubrations ne seraient pas publiées !... Maintenant assez tourné autour du pot, allons-y !

«Pourquoi j'ai adhéré au parti libéral» se décompose en fait en trois sous-questions qui sont, dans l'ordre : pourquoi s'intéresser à la vie politique; pourquoi adhérer à un parti politique; pourquoi choisir le parti libéral. Pourquoi s'intéresser à la vie politique ? Pour comprendre comment se prennent les déci-

sions qui nous concernent, individuellement et collectivement, afin d'évaluer dans quelle mesure il est possible d'y participer ou de les influencer. Bien que vivant dans une société hautement interdépendante et régulée, je veux savoir de quel degré de liberté je dispose malgré tout et quels leviers j'ai en mains pour agir, car je tiens bien à garder l'option de les actionner !

Pourquoi adhérer à un parti politique ? Tout simplement parce que cela me paraît être un bon moyen pour comprendre comment fonctionnent les instances qui nous gouvernent. En effet, en tant que membre d'un parti, on a l'occasion de côtoyer régulièrement des élus : en les écoutant, et parfois en posant quelques questions, on peut acquérir progressivement un bon aperçu du fonctionnement des institutions publiques et politiques. Ce contact est aussi un moyen d'exprimer et de communiquer sa propre sensibilité, par exemple en ce qui me concerne, en matière d'aménagement du quartier, de dépenses publiques ou de relance économique.

Pourquoi choisir le parti libéral ? Je ne m'étais jamais vraiment posé la question, tant le sentiment d'appartenir à la famille libérale me paraissait naturel. Cela tient sans doute à plusieurs facteurs, parmi lesquels figurent probablement mon éducation et mon exposition à la culture anglo-saxonne, où la liberté et la responsabilité individuelle

occupent une grande place, ainsi que mon parcours professionnel, d'abord salarié d'entreprises multinationales, ensuite conseiller d'entreprise travaillant avec des partenaires étrangers, au cours duquel j'ai acquis la conviction que le libéralisme et le libre-échange constituent les meilleurs garants de progrès technique et de création de bien-être matériel.

Membre du parti libéral depuis moins d'un an, j'ai déjà beaucoup appris et sans doute encore beaucoup à apprendre. Quant à ma contribution, je la vois sous forme de l'apport d'un point de vue plus internationaliste au débat politique qui me paraît indispensable aujourd'hui. C'est ainsi que j'aimerais voir plus de personnes provenant du monde de l'entreprise et ayant une expérience internationale s'impliquer activement dans la vie politique. Si ma démarche peut encourager d'autres à faire le pas, j'en serai particulièrement heureux.

L'Association libérale de Thônex, c'est enfin une source d'enrichissement grâce à de nouveaux contacts et connaissances et, pourquoi pas, de nouveaux amis. Et s'il y a un regret que je puisse avoir, c'est d'avoir attendu quelques années après ma naturalisation pour y adhérer !

Ashwani Singh



N'hésitez plus, rejoignez-nous !

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone privé:..... Téléphone mobile:.....

E-mail:.....

N'hésitez plus et rejoignez-nous en renvoyant ce bulletin à l'adresse suivante:
Anne-Marie Jaquet, 31 ch. des Deux-Communes, 1226 Thônex ou jaquet-couture@bluewin.ch

Les élus libéraux de Thônex refusent une baisse du centime additionnel !!

L'élaboration du budget 2005 relevait quelques inquiétudes sur une analyse purement brute des chiffres : 7,7% d'augmentation de charges par rapport à 2004, plus de 11% par rapport à 2003 alors que l'indice des prix à la consommation peine à atteindre +2,5% depuis fin 2003 ! Comment une telle hausse peut-elle se justifier alors que la population de la commune est relativement stable ?

Il y a d'abord les charges incompressibles : personnel (27% du total), amortissements (21%) contributions diverses aux communes françaises, au canton, au SIS, etc... (10%). A partir de là, la marge de manœuvre des élus est considérablement réduite...

Néanmoins, leur rôle est d'assumer la protection et l'aménagement de l'environnement (+9%), le développement de la culture (+7%), l'amélioration de la sécurité publique, de la prévoyance sociale (+7%). Sans oublier la réorganisation de l'administration communale afin de garantir à la population un niveau de prestations de qualité (+9%). Il ressort de manière évidente à la lecture de ces chiffres, une démarche volontariste du Conseil administratif et en particulier de notre argentière communale, Isabel Rochat, de donner un cap politique clair dans les domaines cités ci-dessus.

Au moment d'adopter ce budget en novembre 2004, tous les indicateurs nous permettaient de penser qu'une réduction du centime additionnel était techniquement et politiquement envisageable. L'allègement de la charge fiscale des contribuables thônésiens pour les efforts consentis ces der-

nières années nous semblait des plus légitime.

Dans l'élaboration d'un budget communal, il y a une inconnue constante et pas des moindres puisqu'elle représente 98% des recettes, c'est la rentrée de l'impôt sur la base des estimations de l'Administration des finances. Depuis plusieurs années, le montant fourni varie de quelques centaines de milliers de francs !!! Difficile donc d'équilibrer un budget sur des bases aussi floues. Pour cette année, les chiffres fournis par l'Administration cantonale ont variés de telle manière qu'en l'espace de quinze jours, il aurait fallu diminuer nos charges d'un demi million !!

Un deuxième point non moins important à « digérer » c'est lorsque le Conseil d'Etat décide d'envoyer à fin 2004 et à chaque commune une facture afin d'équilibrer son propre budget. Le terme approprié et plus courtois s'intitule : « transfert de charges ». Une facture de Fr. 986'214.—représentant la valeur de presque 2 centimes communaux a été remise à Thônex.

Les libéraux n'étant pas habiles au jeu de yo-yo, une baisse possible d'un centime pour une année puis une hausse inévitable de 2 centimes au terme de cette même année, n'aurait pas été raisonnable...

Thônex ne peut être un camp retranché et nous devons bien consentir momentanément à un effort entrepris par tous pour sauver les finances de notre canton, dont la situation est catastrophique, il ne faut pas se le cacher. Si la méthode de l'Etat est peu cavalière elle demeure probablement une

solution transitoire de solidarité. Sommes toutes, c'est bien le même contribuable qui est sollicité.

Si toutefois, les résultats des comptes 2004 devaient être favorables, ce que nous souhaitons bien entendu, il faut garder à l'esprit qu'une série d'autres factures liées à la solidarité cantonale nous attend et pas des moindres : l'urbanisation des Communaux d'Ambilly coûtera aux contribuables thônésiens quelques centimes additionnels en termes de constructions et d'équipements publics (voirie, canalisations, gestion des déchets, écoles, crèches, transports publics, etc...) et cela, pour de nombreuses années...

Compte tenu des charges importantes dont la commune est appelée à assumer, après mûres réflexions et malgré ses désirs premiers, les élus libéraux du Conseil municipal ont décidé de maintenir le centime à son niveau actuel de 44 (45 Ville de Genève). Nous avons demandé en contrepartie, que l'effort fiscal consenti doive pouvoir se traduire à terme par un résultat positif. C'est-à-dire, que la moindre des conditions soit un respect strict du budget, sans dépenses ni crédits supplémentaires, voire une réduction des coûts chaque fois que cela sera possible. Une intention dédiée à notre commune, notre canton, notre pays.

Olivier Favre



ANNE-MARIE JAQUET
Couture sur mesure
& retouches

1, avenue Tronchet
1226 Thônex
Tél 022 349 93 33

SHIA STUDIO HOUSE ACACIAS

LOCATION DE STUDIOS MEUBLÉS
PRIX À LA SEMAINE OU AU MOIS

4, route des Acacias
1227 Genève

Tél. 022/343 24 44
Fax 022/343 10 21

BORV
AGENCE IMMOBILIÈRE

rue de Candolle 28 CP 5341 1211 Genève 11
Tél 022 708 12 12 Fax 022 328 03 43